

Rubrique de la lutte laïque

En ouvrant cette rubrique dans *L'Éducateur*, nous avons pensé, nous instituteurs des départements de l'Ouest, qu'il était de notre devoir d'attirer l'attention des camarades de toute la France sur notre situation.

La Loire-Atlantique, premier département pilote pour l'application de la loi Debré, se voit riche de 1 635 instituteurs privés, dont 97 % ont été refusés au C.A.P. écrit. Ces 1 635 instituteurs titulaires du B.E. pour la plus grande part nous coûtent 1 milliard 800 millions par an. Cette somme est celle qui est dépensée officiellement par l'Inspection Académique. Mais en s'appuyant sur les dispositions de la loi Debré, les municipalités ajoutent à cela des subsides importants.

A titre d'exemple, je cite le cas du LANDRAU, commune du vignoble Sèvre et Maine, à 20 km de Nantes.

1343 habitants, 36 élèves à l'École laïque, 168 aux écoles privées. Le vœu de la municipalité était de « voir l'École chrétienne subventionnée entièrement et officiellement par l'État tout en restant indépendante ». Jamais le maire, ni les conseillers municipaux, bien qu'invités n'assistent aux fêtes de l'École laïque. La totalité des crédits Barangé, et uniquement cela, est utilisée pour les réparations des locaux. Depuis trente ans, le puits de l'école est pollué, le service d'eau communal s'arrête à 25 mètres, et ceci depuis quinze ans. On a installé la recette buraliste dans une classe désaffectée de l'école. Voilà les avantages réservés à l'École laïque dans cette commune. Par contre, l'École privée reçoit 3 000 NF par an de subventions. Le jardin de l'institutrice a été utilisé pour construire des garages destinés au personnel d'un C.E.G. agricole confessionnel en

construction. Il est vrai que le jour de la communion solennelle, les enfants en costumes blancs défilent en chantant la Marseillaise.

Que peut faire l'institutrice laïque dans des conditions pareilles ? A 25 ans elle a un caractère de « vieille fille », ou bien elle reste un an, part, une autre la remplace qui reste encore un an — et c'est la série continue des changements.

La seule solution que nous puissions entrevoir est la nationalisation de l'Enseignement ; que l'École de France devienne laïque dans la totalité des communes, et alors nos techniques d'émancipation de l'individu trouveront leur plein emploi ; elles seront même indispensables.

Mais il est indéniable que cette solution ne peut être envisagée sans un renversement complet de la vapeur, et ce renversement dépend de tous les braves gens de France qui le plus souvent, ignorent quelle est la situation.

C'est pourquoi nous vous demandons avec insistance, camarades de toute la France, de répandre largement autour de vous tous les scandales dont nous vous entretiendrons ici. Loin de nous l'idée de faire de l'anti-religion, nous sommes laïques au sens plein du mot ; mais nous voulons dénoncer les abus. Alors peut-être qu'un jour, grâce à vous tous, quand l'opinion publique aura été informée sans aucune sorte de parti pris, nous triompherons.

H. MENARD.

Le Pallet (L.-A.).

MISE AU POINT

L'Institut Coopératif de l'École Moderne (Techniques Freinet) informe les lecteurs de « L'Éducateur » que le bulletin « Éducation et Techniques », publié avec la mention : « ...œuvre des instituteurs publics qui, dans la région parisienne, utilisent dans leur classe les techniques Freinet », n'a de relations ni avec l'Institut Coopératif de l'École Moderne, ni avec l'Institut Parisien de l'École Moderne (filiale de l'I.C.E.M.) dont le bulletin bimestriel s'intitule « île-de-france ».